

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2063

présenté par
M. Dive et M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« filière par »,

les mots :

« pour chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.